## AU BAS DE L'ÉCHELLE ÉTATS FINANCIERS 31 MARS 2025

## AU BAS DE L'ÉCHELLE ÉTATS FINANCIERS 31 MARS 2025

### TABLE DES MATIÈRES

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	3 - 5
État des résultats	6
État de l'évolution des actifs nets	7
Bilan	8
État des flux de trésorerie	9
Notes complémentaires	10 - 13
Renseignements complémentaires	14



#### RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de AU BAS DE L'ÉCHELLE

#### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme AU BAS DE L'ÉCHELLE (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2025, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

#### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.



#### Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Sassi et associé CPA inc.

Montréal, le 16 septembre 2025

 $<sup>^{\</sup>rm l}$  Par CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A133098

## AU BAS DE L'ÉCHELLE ÉTAT DES RÉSULTATS

	2025	2024
PRODUITS		
Subventions (annexe A)	336 194 \$	314 559 \$
Dons (annexe B)	52 017	41 842
Autofinancement (annexe C)	5 147	13 654
	393 358	370 055
CHARGES		
Salaires et charges sociales	402 895	360 203
Loyer	39 326	44 768
Services professionnels	20 066	41 600
Fournitures et frais de bureau	4 456	19 887
Entretien et réparations	7 859	9 391
Logiciels	3 108	4 584
Assurances et permis	7 051	1 973
Cotisations, congrès et représentation	-	1 846
Frais bancaires	2 126	1 432
Frais de vie associative et bénévoles	1 095	_
Déplacements	350	1 722
Services administratifs	548	207
Publicité et promotion	407	-
	489 287	487 613
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES		
CHARGES	(95 929) \$	(117 558) \$

## AU BAS DE L'ÉCHELLE ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS

	Affectés	Non affectés	2025 Total	2024 Total
SOLDE AU DÉBUT	93 585 \$	25 002 \$	118 587 \$	236 145 \$
Insuffisance des produits sur les charges	-	(95 929)	(95 929)	(117 558)
Utilisation de l'exercice (note 8)	(93 585)	93 585	-	-
SOLDE À LA FIN	- \$	22 658 \$	22 658 \$	118 587 \$

## AU BAS DE L'ÉCHELLE

### **BILAN**

### **AU 31 MARS 2025**

	2025	2024
ACTIF		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	14 372 8	
Débiteurs (note 4)	2 815	23 132
Subventions à recevoir	74 357	-
Frais payés d'avance	1 552	784
	93 096 8	173 094 \$
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 5)	70 438 5	54 507 \$
ACTIFS NETS		
Affectés (note 8)	-	93 585
Non affectés	22 658	25 002
	22 658	118 587
	93 096 5	173 094 \$

ENGAGEMENT CONTRACTUEL (note 6)

Pour le conseil d'administration,			
administrateur	administrateur		

## AU BAS DE L'ÉCHELLE ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

	2025	2024
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Insuffisance des produits sur les charges	(95 929) \$	(117 558) \$
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (note 7)	(38 877)	120 008
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE	(134 806)	2 450
ENCAISSE AU DÉBUT	149 178	146 729
ENCAISSE À LA FIN	14 372 \$	149 179 \$

### AU BAS DE L'ÉCHELLE

#### NOTES COMPLÉMENTAIRES

#### 31 MARS 2025

#### 1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme sans but lucratif a été constitué sans capital-actions en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies (Québec). L'organisme est un organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu. L'organisme a pour mission de donner un service d'information et de référence dans le but de défendre er de favoriser les droits des travailleurs non-syndiqués.

#### 2. CONTINUITÉ D'EXPLOITATION

L'organisme a subi des pertes et montre un déficit cumulé et un déficit de fonds de roulement. La capacité de l'organisme d'obtenir le financement nécessaire, permettra de déterminer s'il est en mesure de poursuivre ses activités.

#### 3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

#### Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

#### Comptabilisation des produits

#### Comptabilisation des apports

Les apports sont comptabilisés selon la méthode du report. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus à titre de dotation ou relatifs à l'acquisition d'actifs à long terme non amortissables sont comptabilisés directement à l'actif net.

#### Revenus d'intérêts

Les revenus d'intérêts sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

#### Dons

Les dons sont comptabilisés au moment de l'octroi du don.

### AU BAS DE L'ÉCHELLE NOTES COMPLÉMENTAIRES

#### 31 MARS 2025

### 3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### Comptabilisation des produits (suite)

Cotisation des membres

Les revenus de cotisations sont constatés à titre de produits au prorata dans l'exercice auquel ils se rapportent.

#### Instruments financiers

#### Evaluation initiale et utérieure

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse et des subventions à recevoir

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des comptes fournisseurs, des salaires et vacances à payer.

#### Coûts de transaction

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

#### Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

## AU BAS DE L'ÉCHELLE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

#### 31 MARS 2025

#### 4. DÉBITEURS

	2025	2024
Comptes clients	- \$	37 \$
Taxe à la consommation à recevoir	2 815	23 095
	2 815 \$	23 132 \$

### 5. CRÉDITEURS

	2025	2024
Fournisseurs et frais courus	29 606 \$	10 300 \$
Salaires et vacances à payer	35 986	35 075
Somme à remettre à l'État	4 846	9 132
	70 438 \$	54 507 \$

#### 6. ENGAGEMENT CONTRACTUEL

L'engagement pris par l'organisme en vertu d'un bail totalise 46 252 \$ et les versements à effectuer au cours des deux prochains exercices sont les suivants :

2026	37 297 \$
2027	8 955
	46 252 \$

# 7. VARIATION NETTE D'ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE LIÉS AU FONCTIONNEMENT

	2025	2024
Débiteurs	20 317 \$	(6 856) \$
Subventions à recevoir	(74 357)	87 193
Frais payés d'avance	(768)	5 617
Créditeurs	15 931	41 620
Revenus reportés	-	(7 566)
	(38 877) \$	120 008 \$

### AU BAS DE L'ÉCHELLE NOTES COMPLÉMENTAIRES

#### 31 MARS 2025

#### 8. AFFECTATION D'ORIGINE INTERNE

Au cours de l'exercice, tous les montants affectés ont été utilisés.Le tableau suivant présente les variations de chacune des affectations:

	Solde 31 mars 2024	Affectations (transfert)	Utilisations	Solde 31 mars 2025
Restructuration du réseau				
informatique	1 481 \$	- \$	(1 481) \$	- \$
Planification stratégique	15 066	-	(15 066)	-
Projet de promotion des				
outils d'ABE pour les				
populations vulnérables	77 038	-	$(77\ 038)$	
	93 585 \$	- \$	(93 585) \$	- \$

Ces montants grevés d'une affectation d'origine interne ne peuvent être utilisés à d'autres fins sans l'autorisation préalable du conseil d'administration.

#### 9. INSTRUMENTS FINANCIERS

#### Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses passifs financiers.

## AU BAS DE L'ÉCHELLE RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

	2025	2024
ANNEXE A - SUBVENTIONS		
Centraide	173 500	\$ 173 500 5
Emploi Été Canada	5 082	-
Subvention Dataide	5 000	-
Soutien à l'action communautaire autonome (SACAIS)	148 714	141 059
Le Conseil des Technologies et des Communications CTIC	3 898	
	336 194	\$ 314 559 5
ANNEXE B - DONS  Particuliers Syndicats, CRC, dons, séances et autres appuis Fondation Solstice	8 274 43 743	 8 287 S 13 555 20 000
	52 017	\$ 41 842 5
ANNEXE C - AUTOFINANCEMENT		
Cotisations des membres	320	\$ 550 5
Revenus divers	1 938	1 487
Revenus d'intérêts	1 314	2 365
Remboursement d'assurances	1 575	9 252
	5 147	\$ 13 654 5